

Radisson annonce un placement privé de 7 millions \$ entièrement souscrit

Rouyn-Noranda, Québec--(Newsfile Corp. - 22 avril 2025) - **Ressources minières Radisson Inc. (TSXV : RDS) (OTCQB: RMRDF) (FSE: 2RX)** (« Radisson » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer la mise en place d'un placement privé (le « placement ») pour une valeur globale de 7 millions \$CAD sans l'entremise de courtier. Le produit brut du placement privé sera utilisé pour poursuivre l'exploration et le développement du Projet aurifère O'Brien situé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec et pour des dépenses administratives générales.

Le placement consistera de la vente d'un des titres suivant (collectivement, les « titres ») :

- Actions de catégorie A de la Société émises en tant « **qu'actions accréditatives** » au sens octroyé à cette expression dans la section 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « **loi sur l'impôt du Canada** ») et la section 359.1 de la *Loi sur les impôts (Québec)* (la « **Loi sur les impôts du Québec** ») à un prix de 0,34 \$ par action accréditative, et ;
- Actions ordinaires de catégorie A de la Société (les « **actions ordinaires** ») à un prix de 0,30 \$ par action ordinaire.

Le produit brut reçu par la Société pour la vente d'actions accréditatives sera utilisé pour encourir des frais d'exploration au Canada (« **FEC** ») considérés comme des « dépenses minières déterminées » (au sens octroyé à cette expression dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*) pour le projet aurifère O'Brien de la province du Québec. La Société renoncera aux FEC en faveur des souscripteurs, au plus tard le 31 décembre 2025, pour un montant total au moins égal au montant brut souscrit pour l'émission des actions accréditatives.

La clôture du placement privé aura lieu le ou autour du 15 mai 2025. Elle est assujettie à certaines conditions, incluant le consentement définitif de la Bourse de croissance TSX et des autorités réglementaires de valeurs mobilières. Toutes les actions émises dans le cadre du Placement seront soumises à une période de détention de quatre mois à partir de la date d'émission. Des frais de démarchage peuvent s'appliquer à une partie des fonds levés dans le cadre du placement, à hauteur de 6 % en espèces.

*Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres et aucune offre ou vente de ces titres n'aura lieu aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** ») ou de toute autre loi, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, ou pour le compte ou le bénéfice d'une personne des États-Unis, à moins d'être dûment inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou d'une autre loi étatique applicable ou conformément à une dispense d'inscription.*

Il est anticipé qu'un ou plusieurs initiés participent au Placement par l'acquisition de titres de la Société. Ces participations constitueraient des « opérations avec des personnes apparentées » au sens du *Règlement 61-101* (le « **Règlement 61-101** »). Il est anticipé que la transaction soit dispensée de l'obligation d'évaluation officielle et l'approbation des porteurs minoritaires, prévues respectivement aux articles 5.5 a) et 5.7 1) a) du *Règlement 61-101*, sur la base d'une détermination selon laquelle les valeurs mobilières de la Société sont cotées sur la TSXV et que la juste valeur marchande de l'offre, dans la mesure où elle concerne des parties intéressées, ne dépassera pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

À propos de Ressources Minières Radisson Inc.

Radisson est une société d'exploration aurifère concentrée sur son projet O'Brien détenu à 100%, situé dans le camp minier Bousquet-Cadillac le long de la Faille Larder-Lake-Cadillac, mondialement reconnue, en Abitibi, Québec. Le camp minier Bousquet-Cadillac a produit plus de 25 000 000 d'onces d'or au cours des 100 dernières années. Le projet abrite l'ancienne mine O'Brien, considérée comme le plus important producteur d'or à hautes teneurs du Québec durant sa production. Le Projet dispose de Ressources Minérales Indiquées estimées à 0,50 Moz (1,52 Mt à 10,26 g/t Au), avec des Ressources Minérales Présumées supplémentaires de 0,45 Moz (1,60 Mt à 8,66 g/t Au). Veuillez consulter le rapport technique NI 43-101 « *Technical Report on the O'Brien Project, Northwestern Québec, Canada* » daté du 2 mars 2023 et d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de régulation des valeurs mobilières disponibles sur www.sedar.com pour plus de détails et d'assumptions concernant le Projet Aurifère O'Brien.

Pour plus d'information, visitez notre site web au www.radissonmining.com ou contactez :

Matt Manson
Président et chef de la direction
416-618-5885
mmanson@radissonmining.com

Hubert Parent-Bouchard
Chef de la direction financière
819-763-9969
hpbouchard@radissonmining.com

Mise en garde à l'égard des informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basées sur les attentes, les estimations, les projections et les interprétations en date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des énoncés portant sur les travaux de forage planifiés et en cours, l'importance des résultats de forage, la capacité de poursuivre le forage, l'impact du forage sur la définition de ressources, la capacité d'intégrer de nouveaux résultats de forage dans une mise à jour du rapport technique et de la modélisation des ressources, la capacité de la Société à faire croître le projet O'Brien et la capacité de convertir les ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées. Tout énoncé qui implique des discussions à l'égard de prévisions, d'attentes, d'interprétations, d'opinions, de plans, de projections, d'objectifs, d'hypothèses, d'évènements ou de rendements futurs (utilisant souvent, mais pas forcément, des expressions comme « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « interprété », « de l'avis de la direction », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budget », « échéancier », « prévisions », « estime », « est d'avis », « a l'intention », ou des variations de ces expressions ou des énoncés indiquant que certaines actions, certains évènements ou certains résultats « pourraient » ou « devraient » se produire, « se produiront » ou « seront atteints ») n'est pas un énoncé de faits historiques et pourrait constituer de l'information prospective et a pour but d'identifier de l'information prospective. Sauf pour les énoncés de faits historiques relatifs à la Société, certaines informations contenues dans les présentes constituent des énoncés prospectifs. L'information prospective est basée sur les estimations de la direction de la Société et, au moment où elle a été formulée, implique des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations de la Société soient significativement différents des résultats, des performances ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement indiqués par cette information prospective. Ces facteurs comprennent notamment les risques liés aux résultats de forage au projet O'Brien; l'importance des résultats de forage; la capacité des résultats de forage de prédire la minéralisation avec exactitude; la capacité de tout matériel d'être extrait de manière rentable. Bien que l'information prospective contenue dans le présent communiqué soit basée sur des hypothèses considérées raisonnables de l'avis de la direction au moment de leur

publication, les parties ne peuvent garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de titres que les résultats réels seront conformes à l'information prospective, puisqu'il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus, et ni la Société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité pour la précision ou le caractère exhaustif de l'information prospective. La Société est d'avis que cette information prospective est fondée sur des hypothèses raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avèreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué de presse. La Société n'entreprend et n'assume aucune obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif ou toute information prospective contenue dans les présentes en vue de refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si requis par la loi. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse. Aucune bourse ni aucune commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.

Le présent communiqué ne doit pas être distribué aux agences de diffusion de communiqués de presse des États-Unis ni diffusé aux États-Unis



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/249319>